

# Bientôt la fin de la gratuité en cas de pollution ?

Le Syndicat des transports d'Ile-de-France pourrait remplacer cette mesure, qui plombe ses finances, par « un tarif incitatif ».

PAR GRÉGORIE PLESSE

**C'**est une décision exceptionnelle qui tend à l'être de moins en moins...

Hier, les responsables du Syndicat des transports d'Ile-de-France (Stif) se sont réunis pour dresser un premier bilan après six jours de gratuité – mise en place pendant les périodes de circulation alternée – dans les transports franciliens. Bilan : cette mesure n'est pas très efficace et, surtout, coûte cher. Trop cher pour le Stif, qui laisse planer la possibilité de mettre fin à la gratuité en cas de pollution.

## ■ UNE HAUSSE DE FRÉQUENTATION RELATIVE...

Le Stif ne dispose que d'éléments très parcellaires pour estimer l'impact de la gratuité sur la fréquentation des transports en commun. Les seules mesures fiables sont celles émanant de lignes dotées de « compteurs d'usagers ».

Ainsi, aucune augmentation significative n'a été relevée sur le RER A. En revanche, sur les lignes 2, 5 et 9 du métro, il a été noté, selon les jours, de 3 % à 12 % de voyageurs supplémentaires. Sur ces bases, SNCF et RATP évaluent à 5 % la hausse de la fréquentation.

## ■ ... MAIS UN COÛT ESTIMÉ ENTRE 60 ET 80 M€ PAR AN !

« C'est une mesure qui n'est clairement pas soutenable financièrement vu la fréquence des pics de pollution et leur durée », annonce le Stif, qui assume financièrement le coût de la gratuité. D'autant plus que la circulation alternée pourrait se



Paris, samedi. Pendant les jours de circulation alternée, les automobilistes étaient invités à préférer les transports en commun. SNCF et RATP évaluent pourtant la hausse de la fréquentation à seulement... 5 %.

multiplier ces prochains mois. Il suffit en effet de deux jours consécutifs de dépassement du seuil d'information en matière de particules fines – contre quatre auparavant – pour qu'elle soit déclenchée.

Le Stif, se basant sur les données d'Airparif, estime qu'en année pleine, la mesure pourrait s'appliquer 15 à 20 journées par an. Soit un coût de 60 à 80 M€. « Pas tenable », estime Pierre Garzon (PCF), qui siège au bureau du syndicat. « La gratuité se fait au détriment de projets de transports durables. Il faut solliciter l'Etat », ajoute-t-il. La mise en place, le 16 janvier, d'un système de vignettes selon

le degré de pollution de son véhicule, ne changera pas la donne : il y aura toujours des restrictions de circulation.

## ■ QUELLES SOLUTIONS ?

Deux options, qui seront détaillées en janvier, sont envisagées pour éviter l'impasse : solliciter l'aide de l'Etat ou des collectivités, ou bien, plus radical, supprimer la gratuité en cas de pollution et la remplacer par « un tarif incitatif ». Le vice-président du Stif, Jean-Jacques Barbaux (LR), est favorable à l'application du « principe demandeur-payeur : si c'est l'Etat qui décide quand s'applique la circulation alternée, c'est à lui

d'assumer le coût ». A défaut, il propose de la limiter « à ceux qui en ont vraiment besoin, les plus modestes qui possèdent un véhicule trop ancien pour circuler dans Paris ».

## ■ PAS D'AUGMENTATION DES TARIFS EN VUE

Bonne nouvelle pour les usagers : l'entourage de Valérie Pécresse (LR), la présidente du Stif, écarte « toute hausse des tarifs. Celles-ci ne peuvent être justifiées que par une amélioration de la qualité de service ».

## CONTACT

Une question, une info ?  
[www.leparisien.fr/transportsIDF](http://www.leparisien.fr/transportsIDF)